

DELIBERATION n° 20221213-04

Rapporteur : M. le Maire

-CIMETIERE ; TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023-

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 13 décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec - Adjoint, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho - Adjointe, M. Lamarre – Adjoint, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Juhel – Conseiller délégué, Mme Petit-Pierre, M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, Mme Le Borgne, Mme Pédron, M. Goibier, M. Tastard, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello -Adjointe- à Mme Siefridt -Conseillère déléguée- M. Dubot -Conseiller municipal- à M. Hamon -Maire –Mme Danet, conseillère municipale, à Mme Jégo, conseillère municipale.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud.

Secrétaire de séance : M. Yvon Le Callonec.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en modifiant ou non les propositions suivantes :

CONCESSION	TARIFS 2022	PROPOSITIONS à compter de 2023
Simple = 2 m2		
Temporaire 15 ans	135 €	142 €
Trentenaire	208 €	219 €
Cinquantenaire	343 €	361 €
Double = 4 m2		
Temporaire 15 ans	270 €	284 €
Trentenaire	416 €	437 €
Cinquantenaire	686 €	721 €
Colombarium		
Case 10 ans	372 €	391 €
Case 20 ans	745 €	783 €
Case 30 ans	1 112 €	1168 €
Jardin du souvenir		
Dispersion des cendres	20 €	21 €

Droit à inscription

50 €

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

Par

Présents : 19 * Pouvoirs : 3 * Total : 22 * Exprimés : 22

Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

APPROUVELes tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'il suit :

CONCESSION		TARIFS A COMPTER DU 01/01/2023
Simple = 2 m2		
Temporaire 15 ans		142 €
Trentenaire		219 €
Cinquantenaire		361 €
Double = 4 m2		
Temporaire 15 ans		284 €
Trentenaire		437 €
Cinquantenaire		721 €
Colombarium		
Case 10 ans		391 €
Case 20 ans		783 €
Case 30 ans		1168 €
Jardin du souvenir		
Dispersion des cendres		21 €
Droit à inscription		53 €

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

